



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

PLACE DU DONJON - RECONQUÊTE DES
ESPACES PUBLICS DE LA PLACE DU DONJON
ET DE SES ABORDS - AVENANT N°2 AU
CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
26 janvier 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

AMERU

**PLACE DU DONJON - RECONQUÊTE DES ESPACES PUBLICS DE LA
PLACE DU DONJON ET DE SES ABORDS -AVENANT N°2 AU
CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a validé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par In Situ pour la reconquête des espaces publics de la Place du Donjon et de ses abords.

Il est prévu dans ce contrat que les travaux se dérouleront en deux phases :

- l'aménagement des abords des halles et des abords du Donjon, à partir de fin 2010 ;
- l'aménagement de la place du Donjon et de la rue Léon Blum, à partir de début 2012.

sachant que les études d'Avant Projet sont prévues en une seule phase sur l'ensemble du site.

Les différents échanges qui se sont déroulés dans l'élaboration de l'Avant Projet ont mis en exergue la nécessité de disposer du temps nécessaire pour permettre une approche partagée entre les différentes parties prenantes de l'opération, notamment l'Architecte des Bâtiments de France, pour ce qui relève du projet aux abords du Donjon et de la Place du Donjon.

C'est pourquoi il s'avère nécessaire de modifier l'articulation des phases 1 et 2 telles que prévues initialement. Il convient donc de distinguer des études d'avants projets pour chacune des deux phases et d'en préciser le périmètre d'intervention en tenant plus particulièrement compte du glissement du périmètre concernant les abords du Donjon de la phase 1 vers la phase 2 (cf plan annexé à l'avenant n°2). La réalisation de 2 études d'AVP au lieu d'une seule engendre une hausse de la rémunération de la maîtrise d'œuvre de 6 136.85 € HT soit 1.35 % du montant initial du marché.

L'enveloppe financière globale (phase 1 et 2) reste inchangée à 3 400 000 € HT.

Par ailleurs, la rémunération de la maîtrise d'œuvre et le montant des travaux peuvent être fixés définitivement pour la phase 1 précisée. Le montant estimatif des travaux de la phase 1 s'élève à présent à 1 100 000 € HT.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Principal 2010, Chapitre 82007020, Fonction 8241.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avant projet de la phase 1 arrêtant le montant estimatif des travaux à 1 100 000 € HT ;
- Fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de la phase 1 à 153 036.45 € HT ;

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandaté par In Situ pour la reconquête des espaces publics de la Place du Donjon et de ses abords.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE